

BRASLES INFOS



LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 4 JUILLET 2025 - n°122

Conseil Municipal du mardi 24 juin 2025

Par convocations individuelles adressées le 17 juin 2025 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES a été invité à se réunir en séance ordinaire, le 24 juin 2025, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.

Présents : Nathalie AL-KHATIB, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Claire MICHEL, Magali PERROY, Clarisse PERTOIS, Joël BROCHOT, Laurent COUVREUR, Loïc DOBRISKI, Patrice MEVEL

Absents excusés : Blandine BARANZINI-GOUHENANT donne pouvoir à Julie CONTOZ, Armelle MUNIER donne pouvoir à Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Stéphanie SOARES donne pouvoir à Magali PERROY, Jean-Luc DAVID donne pouvoir à Joël BROCHOT, Mickaël GOUVENEAU donne pouvoir à Claire MICHEL, Hervé BOUILLARD, Jérôme LAPOINTE, Stéphane MALEZE

Clarisse PERTOIS a été désignée secrétaire.

Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications apportées au régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2025.

Fixation des tarifs des activités périscolaires pour 2025-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs des activités périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 :

Accueil périscolaire	Quotient familial ≤ à 1000	Quotient familial > à 1000
Garderie du matin	1,00 € par élève	1,30 € par élève
Garderie du soir	1,00 € par élève	1,50 € par élève
Etude surveillée	1,00 € par élève	1,50 € par élève
Surfacturation pour retard	6,00 € par élève	6,00 € par élève

Restauration scolaire	Quotient familial ≤ à 1000		Quotient familial > à 1001 et ≤ à 1200		Quotient familial > à 1201	
	Tarif repas	Tarif accueil périscolaire	Tarif repas	Tarif accueil périscolaire	Tarif repas	Tarif accueil périscolaire
- Demi-pensionnaire - Externe avec réservation effectuée dans le délai imparti	1,00 € par repas	0,10 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	5,00 € par repas	0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	5,10 € par repas	0,30 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien
Absences injustifiées pour les demi-pensionnaires et externes (remboursement uniquement sur justificatif médical)	4,00 € par repas	0,10 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	5,00 € par repas	0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	5,10 € par repas	0,30 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien
Externe avec réservation effectuée hors délai	6,00 € par repas	0,10 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	6,00 € par repas	0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	6,00 € par repas	0,30 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien
Familles domiciliées en dehors du regroupement scolaire Brasles/Gland	6,00 € par repas	0,10 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	6,00 € par repas	0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	6,00 € par repas	0,30 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien
Pénalité pour les repas pris sans inscription préalable	Ajout de 3,00€ de pénalité au prix du repas de 6,00 €		Ajout de 3,00€ de pénalité au prix du repas de 6,00 €		Ajout de 3,00€ de pénalité au prix du repas de 6,00 €	

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Montant de la participation financière aux frais de scolarité dans les écoles de Brasles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant du forfait communal pour l'année 2025/2026 à 2.285,65 euros pour un élève de classe de maternelle et 772,28 euros pour un élève de classe élémentaire.

Versement d'une subvention à la coopérative scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 300 € à la coopérative scolaire afin de couvrir les frais de location d'un toboggan pour la fête de fin d'année scolaire.

Versement d'une subvention à l'association Brasles Demain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 550 € à l'association Brasles Demain pour sa participation à la fête communale.

Demande de subventionnement au titre du fonds de concours pour l'aménagement de la salle des Cassissiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry en vue de participer au financement de l'aménagement de la salle des Cassissiers, à hauteur de 50 % de la dépense HT.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation d'une étude pour la restauration hydromorphologique du ru de Brasles et de zones humides sur la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation d'une étude pour la restauration hydromorphologique du ru de Brasles et de zones humides sur la commune.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les frais d'un agent dans le cadre d'une formation organisée à Charly-sur-Marne et à une conseillère municipale pour divers achats pour la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 21h00.

**Le Maire,
Julie CONTOZ**